

AVIS

pour l'assignation des logements
destinés au Servizio Abitativo Pubblico

(ex maisons populaires) Aux sens de la D.G.R. XI/4177 du 30/12/2020

Du 21/04/2021

Au 21/05/2021

Il sera possible de présenter une demande pour l'assignation des unités de logement disponibles pour les résidents et les travailleurs des Communes de: **Desio, Bovisio Masciago, Cesano Maderno, Limbiate, Muggiò, Nova Milanese, Varedo.**

**La demande doit être remplie exclusivement par
l'accès à la plate-forme:**

Il sera possible de présenter une demande pour l'assignation des unités de logement disponibles pour les résidents et les travailleurs des Communes de: **Desio, Bovisio Masciago, Cesano Maderno, Limbiate, Muggiò, Nova Milanese, Varedo.**

**La demande doit être remplie exclusivement par l'accès à la plate-
forme:**

<https://www.serviziabitativi.servizirl.it/serviziabitativi/>

COMMENT PRÉSENTER LA DEMANDE?

• La demande doit être remplie exclusivement en modalité télématique à travers la plate-forme SIAGE:

<https://www.serviziabitativi.servizirl.it/serviziabitativi/>

- Pressez la touche "cittadino";
- Au bas de la page pressez la touche accedi;
- Pour accéder à la plate-forme il est nécessaire d'avoir la tessera CRS (Carta Regionale dei Servizi) en cours de validité ou CNS (Carta Nazionale dei servizi) avec PIN, que vous pouvez demander au Sportello URP de votre Commune de résidence pour les citoyens des Communes de

Desio, Cesano Maderno e Muggiò ou à l'A.S.S.T. territoriale; ou bien, il est nécessaire d'avoir des identifiants SPID (Sistema Pubblico di Identità Digitale).

- Remplissez la demande en pressant la touche "Nuova domanda" et en suivant les instructions.

QUELLE EST LA DOCUMENTATION NÉCESSAIRE POUR LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE?

- la carte CRS (Carta Regionale dei Servizi) en cours de validité ou CNS (Carta Nazionale dei Servizi) avec PIN, que vous pouvez demander à l'A.S.S.T. territoriale; ou bien, identifiants SPID (Sistema Pubblico di Identità Digitale);
- copie papier de l'ISEE en cours de validité;
- données personnelles et numéros d'identification fiscale de tous les composants du groupe familial;
- éventuelle carte d'invalidité avec le pourcentage reconnu d'invalidité;

Soutien pour le citoyen:

Présumant la responsabilité du demandeur à propos de ses déclarations, nous entendons la «station assistée» comme la station télématique et la présence du personnel dévoué qui informe et soutient le demandeur pendant la compilation et la transmission informatique de la demande dans les sièges et selon les horaires indiqués dans l'Avis Public et les sites institutionnels des Comuni dell'Ambito et de l'Agenzia Sociale SistemAbitare.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez contacter votre Commune de résidence, l'Aler de Zone ou l'Agenzia Sociale SistemAbitare dans les jours et les horaires indiqués dans l'Avis Public et sur les sites institutionnels correspondants.

Pour recevoir soutien technique il est possible de contacter le Service de soutien Technique avec:

- bandi@regione.lombardia.it
- ou al N. Verde 800.131.151